



# FORMATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES DE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

Formation agréée par le Préfet de la Région Ile de France  
Arrêté n°20152019-0003 du 07 aout 2015

## OBJECTIFS

Permettre, aux membres élus du Comité Social et Économique (CSE), par une formation pluridisciplinaire, notamment en droit, économie et, comptabilité, d'acquérir des connaissances, pour mieux appréhender les règles de fonctionnement de l'institution, ainsi que connaître les obligations liées à l'exercice de leurs missions.

## PUBLIC CONCERNÉ

Membres de Comité social et économique  
Membres de Comité social et économique d'établissement  
Membres de Comité social et économique central d'entreprise

## DURÉE

2 Jours

## INTERVENANTS

Formateur/trice en économie et comptabilité

Juriste droit social

Expert/e auprès des comités sociaux et économiques

Consultant/e droit du travail

## PROGRAMME

### 1<sup>er</sup> jour

#### I. MISE EN PLACE DU CSE

- Cadre de mise en place
- Salariés pris en compte
- Protocole d'accord préélectoral (PAP)
- Election
- Nombre d'élus
- CSE central et d'établissement, UES
- Suppression du CSE et remise en place après suppression

#### II. COMPOSITION

- Président
- Secrétaire
- Procès-verbal (établissement, affichage, diffusion...)
- Trésorier
- Elus (titulaires, suppléants)
- RS et RSS
- Mandat (durée, fin, remplacement...)

#### III. PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT

- Personnes protégées
- Situations protégées
- Procédure obligatoire en cas de licenciement



## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique  
Vidéo/Diaporama  
Etude de cas  
QCM/Exercices  
Mise en situation  
Simulation/Jeux de rôle

## RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Livret pédagogique (papier, et numérique)  
Fiche déroulé pédagogique  
Documentation bibliographique  
Fiches d'autoévaluation  
Cahier d'exercices  
Cahier des corrigés

**Nota : Les personnes ayant participé, à la formation sont assistées, et suivies durant tout le mandat.**

## COÛT DE LA FORMATION

299€uros/personne/jour

Repas compris

## RENSEIGNEMENTS

☎ : 09 81 90 46 14

☎ : 07 49 11 26 30

@ : contact@dancaf.fr

Site web: www.dancaf.fr

**A vos dates, et sur demande, vous avez la possibilité d'une part, de suivre la formation économique destinée aux membres du CSE dans vos propres locaux (en intra-entreprise). Ou d'autre part, par téléformation (en visioconférence), en direct, à partir de votre bureau, de votre domicile, ou de votre local CSE.**

## 2ème jour

### IV. FONCTIONNEMENT DU CSE

- Réunion (périodicité, ordre du jour)
- Règlement intérieur
- Déplacement, circulation
- Procès-verbal (rédaction, affichage, diffusion...)
- Commissions obligatoires
- Commissions facultatives
- Experts du comité

### V. MOYENS ET RESSOURCES DU COMITE

- Budget ASC
- Budget de fonctionnement
- Moyens matériels
- Moyens humains
- Moyens intellectuels
- Tenue des comptes et comptabilité
- Assurances
- Comptes bancaires

### VI. ATTRIBUTIONS DU CSE

- Attributions économiques
- Attributions sociales
- Attributions en SSCT
- Informations et consultations
- Autres attributions possibles

### VII. BASE DE DONNEES ECONOMIQUES ET SOCIALES (BADES)

- Mise en place
- Utilisation
- Utilisateurs

### VIII. DROITS D'ALERTE

- Alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Alerte en cas de danger grave et imminent
- Droit d'alerte économique
- Droit d'alerte sociale

### IX. DELIT D'ENTRAVE

